

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation du Conseil municipal : 09/09/2019

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice; Adjoints, Mme WILLIAMS Rosamund, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme LAFAGE Edith, M. LAPLANCHE Adrien, M. FOISSAC Michel, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. GERDOLLE Philippe, M. DELEU Jean-Michel, M. DARGERÉ Dominique, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. FERRÉ Gérard, Mme SAURAT Anna, M. SAVAGE Edward, Mme LACOMBE Pauline et M. LAGARD Ludovic.

Absents Excusés : Mme SABEL Marie-José qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. DOCHE Patrick qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, M. GUINOT Gérard qui a donné pouvoir à Mme ROUMIGUIE Colette, M. MAITREAU Yves qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, M. LYE Pierre-Yves, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à M. SAVAGE Edward.

Absents : M. MARTY José, M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. BOUDET Thierry, Mme SENSI Claudine, M. DHENNIN Pierre, Mme FAURÉ Éliane, Mme RENOUX Martine.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

1/ DÉLIBÉRATION 2019/049 : CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la possibilité d'avancements de grades pour deux agents ;

Compte tenu de la nécessité de renforcer les effectifs du service administratif ;

Le Maire propose à l'assemblée,

- DE CREER LES EMPLOIS SUIVANTS AU 1^{ER} Janvier 2020:

- * 1 Poste de rédacteur principal 2^o classe -35H
- * 1 Poste d'Agent de maitrise Principal -35H
- * 1 Poste d'adjoint administratif -35H

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- **DE CREER** les trois emplois ci-dessus,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** au budget primitif 2020 les crédits correspondants

2/ DÉLIBÉRATION 2019/050 : MISE EN PLACE D' EMPLOIS DE VACATAIRES

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient parfois, afin d'effectuer l'entretien des locaux communaux d'avoir recours ponctuellement à une personne supplémentaire, lors d'un surcroît de travail,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de faire face au besoin ci-dessus par l'emploi de vacataires.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux recrutements.
- **SPECIFIE** que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire
- **PRECISE** que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 11.00 € brut de l'heure. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

3/ DÉLIBÉRATION 2019/051 : COMPLEMENT DE SUBVENTION 2019 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à une modification du tableau des subventions. Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Les Médiévales Montcuquoises » qui a un résultat déficitaire suite à la manifestation qu'ils ont organisé en juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE D'ATTRIBUER**

* une subvention **exceptionnelle** de 900 € à l'association « Les médiévales Montcuquoises »

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Il sera donc procédé à une modification du tableau des subventions.
Le nouveau montant disponible est de 950 €.

4/ DÉLIBÉRATION 2019/052 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 : INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative pour :

*réaliser le contrat ADAP de mise en accessibilité et conformité de l'école primaire, qui nécessite au préalable un relevé architectural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTTE** le virement de crédits suivants

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

ARTICLE DE PROVENANCE		SOMME	ARTICLE A APPROVISIONNER	SOMME
21312-327	Ecole maternelle	- 5 000€	21312-244 : Aménagement Ecole primaire	+10 000€
21311-234	Aménagement Mairie	- 5 000€		
TOTAL		-10 000€	TOTAL	+ 10 000€

5/ DÉLIBÉRATION 2019/053 : VENTE ET ACHAT DE TERRAINS – Cuquel et Faubourg Saint-Privat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté municipal en date du 14 Février 2018 portant sur l'exercice du droit de préemption urbain en vue de l'acquisition éventuelle des droits, parts et portions indivises soit moitié en pleine propriété portant sur les parcelles situées au lieudit Cuquel à Montcuq en Quercy Blanc, cadastrées section L n° 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 924 d'une superficie totale de 2ha 71a 20 appartenant à Madame COMBALBERT Veuve MIQUEL Denise, usufruitière, et M. ANDRIEU Patrick, nu-propriétaire, pour un prix de vente de 12 000 €.

La commune, aujourd'hui propriétaire à hauteur de la moitié en pleine propriété de ces parcelles, poursuit son objectif de réalisation d'une opération d'aménagement urbain, afin de privilégier les équipements d'intérêts généraux à proximité du centre bourg ; et notamment avec la création d'un parking et d'un lotissement communal.

Afin que la commune soit totalement en pleine propriété, une entente a été trouvée avec M. ANDRIEU et Mme DELBERG. Pour la signature d'un seul et même projet, deux opérations vont être réalisées de manière concomitante.

Il s'agit pour la première opération, de la vente de la moitié en pleine propriété de diverses parcelles avec un bâtiment agricole figurant ainsi au cadastre :

L	912 c	Cuquel	48a 08 ca
L	913	Cuquel	3a 30 ca
L	914	Cuquel	21a 30 ca
L	915	Cuquel	11a 35 ca
L	916	Cuquel	10a 75 ca
L	917	Cuquel	9a 30 ca
L	918	Cuquel	34a 60 ca
L	919	Cuquel	7a 75 ca
L	920	Cuquel	49a 65 ca
L	924	Cuquel	44a 40 ca

Pour un total de 24 048 m², soit pour la moitié : 12 024 m² à Mme DELBERG Eliette demeurant à MONTCUQ EN QUERCY BLANC, 13, Place de la République.

Concernant la deuxième opération, il s'agit de l'achat par la Commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC, à M. ANDRIEU Patrick, des parcelles suivantes figurant ainsi au cadastre :

L	910	Cuquel	65 ca en totalité <i>(soit 32.5 ca pour la moitié)</i>
L	911	Cuquel	25a 60 ca en totalité <i>(soit 12a80ca pour la moitié)</i>
L	912 a	Cuquel	1a 74 ca en totalité <i>(soit 87 ca pour la moitié)</i>
L	912 b	Cuquel	2a 73 ca <i>(soit 1a 36.5 pour la moitié)</i>
L	1397	Faubourg Saint-Privat	41a58 ca en totalité
L	1459	Faubourg Saint-Privat	17a61 ca en totalité
L	1702 d	Faubourg Saint-Privat	44a11 ca en totalité

A noter que les parcelles L 910, 911, 912a et 912b, appartiennent déjà à la commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC pour moitié, ce qui représente 1536 m².

Les parcelles L 1397, 1459 et 1702d seront achetées en totalité, ce qui représente 10 330 m².

La superficie totale de ces parcelles est donc de 11 866 m².

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0
--

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE DE VENDRE** à Mme DELBERG Eliette les parcelles cadastrées sous les N° 912c, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920 et 924 de la section L, sur la base de 1€ le 1 m² ;
- **DIT** que la superficie des terrains vendus est de 12 024 m² (la moitié de 24 048 m²) ; ce qui représente une somme de 12 024 € ;

- **DECIDE D'ACQUERIR** les parcelles sous les numéros 910, 911, 912a, 912b de la section L, pour la moitié et les parcelles L 1397, 1459, 1702d, **en totalité**, appartenant à m. ANDRIEU Patrick, sur la base de 1€ le m² ;
- **DIT** que la superficie des terrains achetés est de 11 866 m² ; ce qui représente une somme de 11 866 € ;
- **DIT** que les frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DIT** que les deux opérations sont liées et menées de front et devront être réalisées de manière concomitante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES : Voir le procès verbal du secrétaire de séance.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ, le 17 Septembre 2019

Le Maire,


Alain LALABARDE